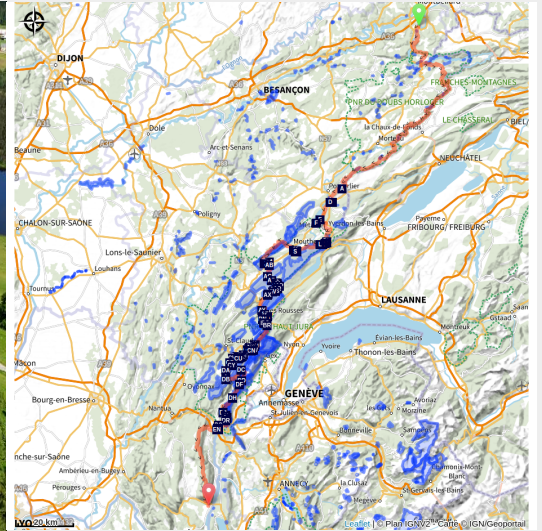


La Grande Traversée du Jura à pied - GTJ pédestre

Champagnole Nozeroy Jura



Lacs de Bellefontaine et des Mortes (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



Les Grandes Traversées du Jura, ou GTJ pour les intimes, se déclinent en raquette et à ski de fond l'hiver et à pied, à VTT, à vélo et à cheval du printemps à l'automne.

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 20 jours

Longueur : 403.7 km

Dénivelé positif : 14082 m

Type : Itinérance

Thèmes : Faune et flore, Naturel

Itinéraire

Départ : Mandeure

Arrivée : Culoz

Balisage :  GR® (Grandes Randonnées)

Communes : 1. Cerniébaud

2. Fraroz

3. Arsure-Arsurette

4. Foncine-le-Haut

5. Bellefontaine

6. Morbier

7. Hauts de Bienne

8. Les Rousses

9. Prémanon

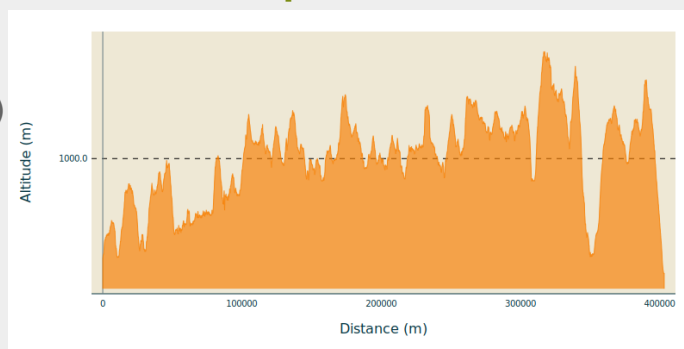
10. Lajoux

11. Septmoncel les Molunes

12. Les Moussières

13. La Pesse

Profil altimétrique



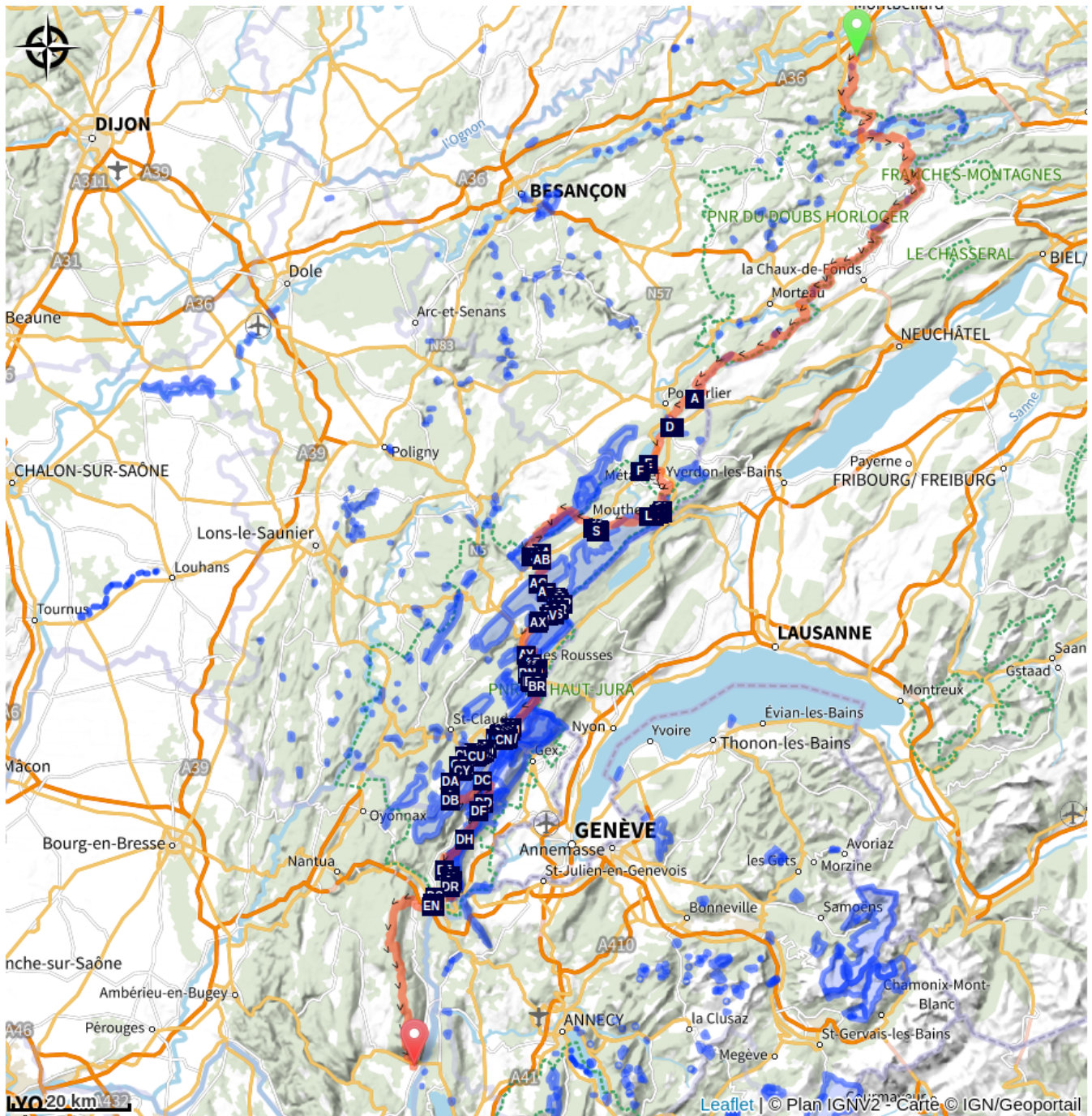
Altitude min 235 m Altitude max 1711 m

Comptant parmi les parcours les plus emblématiques de France, la GTJ à pied emprunte les GR9 et GR5 sur près de 395 km entre Mandeure (25) et Culoz (01). A l'instar de la GTA ou du GR10, la GTJ permet d'apprivoiser les Montagnes du Jura et d'en découvrir les plus beaux secrets en une vingtaine d'étapes de 15 à 25km. Tout au long du parcours, les randonneurs itinérants trouveront des hébergements accueillants leur permettant de reprendre des forces pour l'étape du lendemain !

Sauvage et naturel, les randonneurs évolueront au coeur du Parc naturel régional du Haut-Jura, garant de la préservation de cette région de montagne aux sites naturels remarquables. Sur les 110km de GTJ qui traverse le département du Jura, les itinérants pourront se rafraîchir aux lacs de Bellefontaine, des Rousses ou encore de l'Embouteilleux, cheminer à travers les forêts majestueuses du Risoux et du Massacre, découvrir les villages typiques du Haut-Jura comme Lajoux, La Pesse ou encore Les Molunes, traverser les combes fleuries du Haut-Jura au milieu des troupeaux de vaches « Montbéliardes » ou encore grimper sur les sommets des Monts Jura...

Faites le plein de souvenirs, de rencontres et de bons moments dans le plus pur esprit jurassien !

Sur votre route...



- Sommet du Grand Taureau (A)
- Château de Joux (C)
- La Source Bleue (E)
- Le Mont d'Or (G)
- Les trésors de la crête du Mont d'Or (I)
- Le pré bois et les épicias toupies (K)
- Belvédère de la source du Doubs (M)

- Vallée de la Morte (B)
- Château de Joux (copy) (D)
- Le Village de Malbuisson (F)
- Le Faucon pèlerin (H)
- La Gentiane acaule (J)
- L'alpage (L)
- La source du Doubs (N)

Toutes les informations pratiques

Recommandations

Plusieurs déviations d'itinéraires de randonnées et/ou de VTT sont mises en place dans le cadre de travaux encours au centre du village des Rousses. [En savoir plus](#)

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détritrus, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Montbéliard, prendre la direction de Mandeure en traversant Audincourt puis Valentigney

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétrás est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentué, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaîne du Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr>

Accueillant au fil des saisons à la fois promeneurs, professionnels (alpagistes, forestiers, etc.) et naturalistes, cette Réserve est un territoire accessible où de nombreux usages cohabitent. Pour assurer la pérennité de cet espace sensible et des pratiques qui s'y déroulent, il convient de respecter la réglementation en vigueur :

Sont interdits :

- **les chiens même tenus en laisse,**
- **la cueillette des fleurs et la collecte de fossiles ou et de minéraux,**
- **le feu,**
- **l'usage d'instrument sonore,**
- **l'abandon de déchets,**
- **le camping.** Toutefois le bivouac, sans abri (sauf en cas de nécessité absolue : conditions météorologiques et sécurité de la personne notamment), pendant les créneaux horaires de 19h00 le soir à 9h00 le matin, pour une seule et unique nuitée par site, à une distance maximale de vingt mètres des sentiers balisés autorisés, en dehors des alpages occupés par le bétail, est toléré.

L'ensemble de la réglementation est consultable ici :

<https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Par ailleurs, sept Zones de quiétude de la faune sauvage, actives du 15 décembre au 30 juin (exception faite de la ZQFS des Platières, active du 15 décembre au 15 mai), interdisent de sortir des sentiers de randonnée balisés spécifiquement pour cette période de l'année.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura
29 Le Village
39310 Lajoux
03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétrás, Gélínótte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



APPB Forêt Du Paradis

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800137 - FORÊT DU PARADIS

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Forêt Du Paradis sur la commune de FONCINE-LE-BAS, FONCINE-LE-HAUT, LES CHALESMES, LES PLANCHES-EN-MONTAGNE;

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Zone de quiétude de la faune sauvage Col du Sac - Gralet - Poutouille

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**

135, rue de Genève

01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65

E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Zone de quiétude de la faune sauvage dans la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Du 15 décembre au 30 juin, il est interdit de sortir des sentiers de randonnée spécifiquement balisés pour cette période, et quelque soit la pratique de la randonnée : à pied, en raquettes à neige ou à ski.
Vous pouvez télécharger l'arrêté préfectoral en cliquant [ici](#).

Ensemble contribuons à la protection de la nature.

(Le non-respect de cette réglementation est soumis à des peines judiciaires pouvant aller jusqu'à 450€.)

Zone de quiétude de la faune sauvage Les Brûlats

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**
135, rue de Genève
01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65
E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Zone de quiétude de la faune sauvage dans la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Du 15 décembre au 30 juin, il est interdit de sortir des sentiers de randonnée spécifiquement balisés pour cette période, et quelque soit la pratique de la randonnée : à pied, en raquettes à neige ou à ski.
Vous pouvez télécharger l'arrêté préfectoral en cliquant [ici](#).

Ensemble contribuons à la protection de la nature.

(Le non-respect de cette réglementation est soumis à des peines judiciaires pouvant aller jusqu'à 450€.)

Zone de quiétude de la faune sauvage Varambon

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : **Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura**
135, rue de Genève
01170 GEX

Tél : 04 50 41 29 65
E-mail : contact@rnn-hautechainedujura.fr

Site : <https://www.rnn-hautechainedujura.fr/reglementation/>

Zone de quiétude de la faune sauvage dans la Réserve naturelle nationale de la Haute Chaîne du Jura.

Du 15 décembre au 30 juin, il est interdit de sortir des sentiers de randonnée spécifiquement balisés pour cette période, et quelque soit la pratique de la randonnée : à pied, en raquettes à neige ou à ski.
Vous pouvez télécharger l'arrêté préfectoral en cliquant [ici](#).

Ensemble contribuons à la protection de la nature.

(Le non-respect de cette réglementation est soumis à des peines judiciaires pouvant aller jusqu'à 450€.)

APPB CORNICHES CALCAIRES - Falaises du Mont d'Or

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Mont d'Or sur les communes de Jougne et de Longeville-Mont-d'Or.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef (sauf zone définie où la pratique du vol libre est autorisée toute l'année - se reporter à l'arrêté)
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Rochers du Cerf

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté
Mail : franche-comte@lpo.fr
Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Rochers du Cerf sur la commune des Gras.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - La Cendrée

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Cendrée sur les communes de Charquemont et de Fournet-Blancheroche.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB Corniches calcaires - Falaises Du Mont

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Rivotte sur la commune de MONTÉCHEROUX et de SAINT-HIPPOLYTE.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LA BARROCHE

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les alaises de la Barroche sur les communes de Fraroz et Arsure-Arsurette.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - ROCHE CHAMPION

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté

préfectoral de protection de biotope sur la Roche Champion sur la commune de La Chapelle des Bois.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Falaises de Derrière le Mont

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Derrière le Mont sur la commune de Mont-le-Bon.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Mont du Fer à Cheval

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Mont du Fer à Cheval sur la commune de La Cluse-et-Mijoux.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Falaise de la Fauconnière

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la falaise de la Fauconnière sur la commune de La Cluse-et-Mijoux.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB Corniches calcaires - Château De La Roche

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Château De La Roche sur la commune de CHAMESOL.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Falaises Du Larmont Et Fort De Joux

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Larmont et du Fort de Joux sur la commune de La Cluse-et-Mijoux.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Rocher de la Vierge

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Rocher de la Vierge sur la commune de Villers-le-Lac.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Le Bief d'Etoz

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harlebièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Bief d'Etoz sur la commune de Charmauvillers.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

APPB CORNICHES CALCAIRES - Côte de Champvernal

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10
Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800749 - Corniches calcaires du département du Doubs

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur la Côte de Champvermol sur la commune de Mandeure.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 15/06) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

Sur votre route...



Sommet du Grand Taureau (A)

Point culminant de la montagne du Larmont, le Grand Taureau et ses 1323 m offre une vue panoramique sur les Alpes et la plaine de l'Arlier. Une table d'orientation permet d'identifier les différents sommets et en particulier le Mont Blanc !

Les lacs de Saint-Point et de Remoray visibles aussi depuis ce sommet aurait donné le nom à la grange des « Miroirs » située en contre-bas.

Une légende raconte que vivait il y a très longtemps dans les pâtures du Larmont un Grand Taureau ou Gros Taureau (selon nos amis suisses...). Cet animal avait une taille et une force hors du commun mais un jour son heure arriva...et il sauta les piquets (expression du Haut). Son corps fut enterré au sommet de la montagne du Grand Taureau et une de ses dents serait encore plantée sur la crête au dessus de la grange des Miroirs. On raconte que le soir venu, des loutons (lutins de Franche-Comté) dansent autour de cette dent en mémoire du Grand Taureau. Si vous écoutez bien, un souffle persiste toujours sur cette montagne...

Un circuit pédestre « Le Sentier Montagnard du Grand Taureau » bordé de panneaux d'interprétation permet d'accéder à ce sommet depuis l'arboretum de Pontarlier proche du camping. Un retour est alors possible par la Suisse et par les dames des Entreportes (rocher légendaire).

Crédit : CCGP



Vallée de la Morte (B)

La Morte est un ruisseau qui prend sa source aux Verrières suisses. Les méandres de ce ruisseau ont été presque totalement abandonnés lors de la création du chemin de fer Pontarlier-Neuchâtel aux alentours de 1860, transformant le ruisseau très sinueux en fossé totalement rectiligne. Le scindement des méandres résiduels s'est poursuivi lors de curages successifs au 20ème siècle, notamment dans les années 1950 lors du creusement d'un nouveau lit déplaçant la Morte le long de la tourbière, tout en la drainant fortement.

Dans la zone la plus resserrée de cette vallée s'est formée la tourbière du Frambourg. Cette tourbière repose sur des fonds sédimentaires marneux plus ou moins étanches, issus des anciens fonds marins du Miocène, il y a plus de 20 millions d'années. Ils ont été recouverts de façon hétérogène par des dépôts de cailloutis et sables du quaternaire, transportés dans la dernière période glaciaire achevée il y a 17 000 ans. Leur imperméabilité relative combinée à une alimentation en eau importante, issues du val de la Morte et du plateau des Fourgs, a facilité la mise en place de zones humides et de tourbe, il y a « seulement » quelques milliers d'années.

Crédit : CCGP



Château de Joux (C)

Le Château de Joux a été édifié au Moyen âge sur un promontoire rocheux au dessus d'une cluse étroite, permettant de surveiller ce passage stratégique vers l'Italie. Ses fortifications ont évolué au fil du temps selon les époques et la visite du site permettra au visiteur de comprendre l'évolution de l'architecture du Moyen Age au XIX ème siècle en passant par l'époque Vauban qui a laissé de très belles fortifications. Longtemps utilisée comme Prison d'Etat la redoutable forteresse a enfermé de célèbres prisonniers comme Mirabeau ou Toussaint Louverture précurseur des luttes pour l'abolition de l'esclavage. Leur Histoire est à découvrir en visitant ce site emblématique du Haut-Doubs. Le visiteur retiendra également la légende de Berthe de Joux et son tragique cachot mais aussi les prouesses des bâtisseurs de l'époque Vauban qui pour conforter l'alimentation du château en eau ont creusé à travers la roche un puits de 147 m pour puiser l'eau de la nappe phréatique de la rivière le Doubs !

Crédit : Boade Murielle



Château de Joux (copy) (D)

Le Château de Joux a été édifié au Moyen âge sur un promontoire rocheux au dessus d'une cluse étroite, permettant de surveiller ce passage stratégique vers l'Italie. Ses fortifications ont évolué au fil du temps selon les époques et la visite du site permettra au visiteur de comprendre l'évolution de l'architecture du Moyen Age au XIX^{ème} siècle en passant par l'époque Vauban qui a laissé de très belles fortifications. Longtemps utilisée comme Prison d'Etat la redoutable forteresse a enfermé de célèbres prisonniers comme Mirabeau ou Toussaint Louverture précurseur des luttes pour l'abolition de l'esclavage. Leur Histoire est à découvrir en visitant ce site emblématique du Haut-Doubs. Le visiteur retiendra également la légende de Berthe de Joux et son tragique cachot mais aussi les prouesses des bâtisseurs de l'époque Vauban qui pour conforter l'alimentation du château en eau ont creusé à travers la roche un puits de 147 m pour puiser l'eau de la nappe phréatique de la rivière le Doubs !

Crédit : Boade Murielle



La Source Bleue (E)

Emblématique des paysages calcaires des Montagnes du Jura, la source bleue est un lieu incontournable pour comprendre le phénomène des karstes. Les eaux de pluie tombées sur les plateaux voisins s'infiltrant dans les sols calcaires et forment des rivières souterraines. Ici l'eau ressort du sol par un gouffre en partie immergé. La diffraction de la lumière sur les eaux translucides confère à la source une couleur bleu turquoise spectaculaire. La légende dit que cette couleur bleue est liée aux larmes des yeux bleus de Berthe de Joux qui du Château de Joux est venue pleurer la mort de son mari parti en croisade au XII^{ème} siècle... la suite de la légende est à découvrir en visitant le Château de Joux à quelques km de Pontarlier.

Crédit : Paul Verniau



Le Village de Malbuisson (F)

Malbuisson a connu un essor touristique très tôt dès le début du XXème siècle grâce à l'arrivée du chemin de fer. En effet le Tacot reliait Pontarlier à Foncine dans le Jura en passant le long des rives du Lac de Saint Point et amenait des flux de notables des villes voisines qui venaient profiter du calme, de la nature, du bon air à 900 m d'altitude. De cette époque, datent la tradition de l'accueil et les nombreux établissements hôteliers du village, on peut encore admirer la spectaculaire façade de l'Hôtel LE Lac et les décors de sa salle de restaurant très bien conservés ainsi que la gare du Tacot devenue aujourd'hui l'Office de Tourisme. Au départ de Malbuisson, un bateau électro-solaire propose une balade sur le lac en toute sécurité.

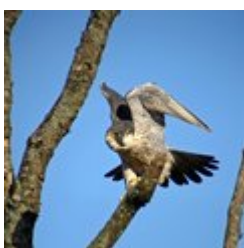
Crédit : Daniel Bouthiaux



Le Mont d'Or (G)

Appelé aussi le vacherin du Haut-Doubs, le Mont d'Or est un fromage à pâte molle légèrement pressée. Pour bénéficier de l'Appellation d'Origine Contrôlée, il se fabrique du 15 août au 15 mars, à plus de 700 m d'altitude dans une zone géographique délimitée par la source du Doubs, la frontière suisse et le Saut du Doubs. À base de lait cru de vaches montbéliardes, son caillé, une fois démoulé, est cerclé d'une "sangle" d'épicéa, partie souple prélevée entre l'écorce et l'aubier. Son affinage demande qu'il soit frotté avec de l'eau salée et retourné chaque jour pendant 3 semaines au minimum, avant d'être glissé dans une boîte d'épicéa.

Crédit :



Le Faucon pèlerin (H)

Ce rapace est principalement ornithophage, c'est-à-dire qu'il se nourrit essentiellement d'oiseaux, qu'il capture en vol à une vitesse foudroyante vertigineuse qui peut atteindre 350 km/h. Posté à l'affût, il repère sa proie, puis prend de l'altitude avant d'amorcer une attaque en piqué « ailes fermées » dans l'angle mort de la vision de l'oiseau. Les falaises du Mont d'Or offrent au Faucon pèlerin un habitat idéal pour nicher.

Crédit : Fabrice Croset



Les trésors de la crête du Mont d'Or (I)

Véritable «jardin botanique», les pelouses d'altitude de la crête du Mont d'Or abritent une richesse floristique exceptionnelle. Des fleurs rares, comme la Pulsatille des alpes ou la Nigritelle d'Autriche y ont trouvé refuge. Dans une politique de développement raisonné, ce site d'exception est classé Espace Naturel Sensible par le Département du Doubs et a également été intégré au réseau européen des sites préservés Natura 2000. Ces classements visent à concilier les activités humaines avec les sensibilités environnementales, permettant ainsi de protéger et de valoriser le milieu tout en assurant une vitalité économique au territoire. En savoir plus: www.doubs.fr/index.php/les-espaces-naturels-sensibles

Crédit : GTJ



La Gentiane acaule (J)

Au sein des pâtures sous le Mont d'Or, des fleurs en trompette d'un bleu profond attirent le regard. La Gentiane acaule (ou de Koch) est une espèce dont la rareté égale la beauté. Elle doit son nom (acaule = «sans tige») à sa tige extrêmement courte. Elle fleurit assez tôt dans la saison; les mois de mai ou de juin sont donc à privilégier pour avoir la chance de l'observer. Attention, il s'agit d'une espèce protégée en Franche-Comté, le randonneur se contentera donc de l'observer, surtout de ne pas la cueillir! Elle côtoie ici sa très similaire cousine, la Gentiane de Clusius. Pour les différencier, armez-vous de patience.

Crédit : Marion Brunel - PNRHJ



Le pré bois et les épicéas toupies (K)

Dans l'arc jurassien, les hommes ont façonné des espaces où coexistent l'élevage du bétail et l'exploitation du bois, y faisant éclore des paysages typiques et une biodiversité toute particulière: le pré-bois. Symbole de cette coexistence, l'Épicéa «toupie» doit sa forme singulière à la dent du bétail. Pour résister à l'abroustissement, l'arbre réagit par une ramification très dense, à l'image d'un arbre taillé en bonsaï.

Crédit : Marion Brunel - PNRHJ



L'alpage (L)

Entre fin mai et fin septembre, c'est le temps de l'estive. Cependant, dans cette montagne fromagère, ce ne sont pratiquement plus les vaches laitières qui paissent en alpage. Celui-ci est en effet devenu l'espace dédié principalement aux génisses, c'est-à-dire aux jeunes femelles n'ayant pas encore mis bas. La production du Comté et du Morbier se fait «en bas», dans la vallée. Et si la Montagne du Mont d'Or porte le nom d'un autre fameux fromage, ce n'est qu'au cours du long hiver jurassien, à l'étable, que les vaches produiront le lait dédié à sa production.

Crédit : Gilles Prost - PNRHJ



Belvédère de la source du Doubs (M)

Le belvédère, à l'aplomb d'un petit cirque rocheux, offre une vue globale sur le val de Mouthe. Au premier plan, les premiers méandres du Doubs et la tourbière du Moutat, et au loin, le village de Mouthe, où se distingue très nettement le clocher comtois de son église.

Crédit : Gilles Prost - PNRHJ



La source du Doubs (N)

Jaillissant d'un siphon de 55 mètres de profondeur, les eaux sortent d'une cavité profonde qui n'est encore que très partiellement explorée. Les galeries sont alimentées par l'eau qui tombe sur le massif du Risol et qui s'infiltre dans les fissures du calcaire. La température de l'eau directement sortie de la cavité ne dépasse jamais les 6 degrés. De sa source à la Saône où il se jette, le Doubs parcourt une distance de 458 km, alors que les deux points ne sont séparés que d'environ 90 km à vol d'oiseau!

Crédit : GTJ